

**Nombre de membres
en exercice** : 14

Séance du 24 avril 2018

Présents : 08

Le mardi 24 avril 2018, à 20 heures 00, l'assemblée,

Votants : 11

*convoquée le 18/04/2018, s'est réunie sous la présidence de Thierry
CHARTROUX, Maire.*

Présents : Thierry CHARTROUX, Christiane ALIBERT, Augustine CHARBONNIER, Thierry
CONTENSSOU, Anne-Marie FORTIN, Céline HURDEBOURCQ, Jean-Claude LAGARRIGUE,
Didier TOURNEMINE.

Excusés et ayant donné délégation respective : Frédéric HOBBE par Christiane ALIBERT,
Suzanne LACARRIERE par Thierry CONTENSSOU, Laurent ALBAGNAC par Céline
HURDEBOURCQ.

Excusés : Richard CABROL, Cécile COLDEFY, Sébastien BARRAT.

Secrétaire : Christiane ALIBERT

*Introduction : demande de Thierry CHARTROUX de rajouter à l'ordre du jour la délibération
"Participation 2018 Politique Jeunesse du Canton de Gramat".*

*Vote favorable, à l'unanimité de l'ensemble des membres présents, pour en délibérer dans cette
même séance (Réf. Point III).*

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2018

*Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu
du procès-verbal du 12 avril 2018. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres
présents au cours de cette précédente séance.*

II - MOTION POUR UN RÉEL PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

*Vu l'approbation à l'unanimité de la motion lors du conseil communautaire extraordinaire en
date du 23 avril 2018,*

Thierry CHARTROUX, Maire, présente ladite motion à son conseil municipal et lui propose de
l'approuver.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR des
membres présents ou représentés, décide :**

- **D'APPROUVER** la motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat.

III - PARTICIPATION 2018 POLITIQUE JEUNESSE DU CANTON DE GRAMAT

La commune de Thégra participe au projet concernant les adolescents de 11 à 17 ans sur le canton de
Gramat qui s'est concrétisé durant l'année 2017. Un espace jeunes porté par la commune de Gramat a vu
en effet le jour au sein du Pôle social, Faubourg Saint-Pierre au mois de septembre 2017.

Des animations et des projets en période scolaire et extrascolaire sont mis en place tout au long de l'année au sein de l'espace jeunes, au collège de Gramat mais également dans d'autres communes du canton, comme cela a été évoqué lors de la réunion de présentation-bilan du 18 avril 2018.

La participation des familles se décompose en une cotisation annuelle adaptée au quotient familial et distincte suivant les périodes concernées (scolaire/vacances scolaires) et la participation ou non de la commune d'origine. Pour les communes du canton, la participation pour l'année 2018 serait de 23.00 € par jeune.

Soit pour 27 jeunes de Thégra : 621,00 €

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré de

- **DÉCIDER** de continuer leurs actions en faveur de la jeunesse et de s'associer au projet exposé ci-dessus,
- **S'ENGAGER** à prévoir la dépense au budget communal soit 621,00 €.
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

Il ressort un manque de communication auprès des jeunes et de leurs parents, ne faudrait-il pas envoyé un courrier aux personnes concernées avec le calendrier des activités ou autres ... Un article sera fait dans le prochain bulletin.

IV - POINTS NON INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

CABINE TÉLÉPHONIQUE BOÎTE À LIVRES

Anne-Marie Fortin avec Laurent Albagnac ont étudié pour transformer la cabine téléphonique en boîte à livres à moindre coût, il s'avère que les besoins sont minimes, quelques étagères, poser une vitre sous la grille et une porte vitrée si possible (voir le prix). La signalétique sera proposée à Thégraphisme et couleurs.

ATTAQUE TROUPEAUX OVINS

Attaque de chien(s) sur troupeaux de brebis : sur un élevage une quarantaine de brebis ont été tuées en plusieurs fois, samedi dernier 21 avril, une attaque est survenue à l'intérieur d'une bergerie, sur un autre élevage, le propriétaire du troupeau est intervenu et a enfermé le chien.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,